

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 48 bis, avenue Kléber – 75116 PARIS
Société anonyme au Capital de 8 485 430 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
REDUCTION DE CAPITAL**

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016 - résolution n°4

RSM PARIS
Membre de RSM International
26 rue Cambacérés
75008 PARIS

BEWIZ AUDIT
20 rue la Condamine
75017 PARIS

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 48 bis, avenue Kléber – 75116 PARIS
Société anonyme au Capital de 8 485 430 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016 - résolution n°4

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution des capitaux propres de votre société. A cet effet, votre Conseil d'administration vous propose d'apurer le report à nouveau déficitaire à concurrence de 14 818 012,80 euros par imputation de ce dernier sur le capital social de la société. Cette opération sera réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des 61 761 720 actions composant ledit capital social, la valeur nominale étant portée de 0,25 euros à 0,01 euros.

Cette réduction de capital est proposée sous conditions suspensives :

- de l'adoption par la présente assemblée générale des première, deuxième, troisième et cinquième résolutions ;
- de l'octroi par l'AMF de la dérogation prévue à l'article 234-9 2° de son règlement général ;
- de l'adoption par l'assemblée spéciale des actionnaires de Geci International titulaire d'un droit de vote double (i) de la suppression des droits de votes double de Geci International et (ii) la modification corrélative de l'article 10 des statuts de Geci International.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

GECI INTERNIONAL

*Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital
Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016 - résolution n°4*

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 15 435 430 euros à 617 417,20 euros.

Fait à Paris, le 19 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

BEWIZ AUDIT

Martine LECONTE

Laurent BENOUDIZ